

PRATIQUES DE LA DÉLÉGATION À L'INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE DE L'INSERM



La médiation scientifique est une démarche de type « médiation-conciliation » inspirée de méthodes professionnelles de résolution de conflits, qui s'appuie sur les principes de l'intégrité pour aider à résoudre des litiges qui ont une forte dimension scientifique.



GHISLAINE FILLIATREAU
Déleguée à l'intégrité scientifique de l'INSERM

MÉDIATION SCIENTIFIQUE ET CONSEIL PRÉVENTIF

Dès 1998, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale a mis sur pied une mission de réflexion sur l'intégrité scientifique qui rappelait que « la prévention, la détection, le traitement et, le cas échéant, la sanction des atteintes à l'intégrité scientifique relèvent de la compétence des institutions (organismes de recherche, universités, hôpitaux, etc.) au sein desquelles elles peuvent se produire! ». Aussi l'INSERM a-t-il été le premier à se doter, en 1999, d'une délégation à l'intégrité scientifique (DIS), ayant pour missions de prévenir les manquements à l'intégrité scientifique impliquant ses équipes, et de traiter ceux qui peuvent néanmoins survenir.

La DIS de l'INSERM dispose donc aujourd'hui d'une expérience de terrain de près de 20 ans dans le secteur du biomédical¹. Expérience utile à partager, au moment où des « référents à l'intégrité scientifique » sont nommés dans des institutions où cette fonction n'existait pas jusqu'ici², où ces mêmes délégués et référents ont créé un réseau d'entraide et d'échanges de bonnes pratiques (le réseau ResInt) et où, enfin, l'Office français de l'intégrité scientifique (OFIS)³ va mettre en place une plateforme de formation et d'information sur le sujet.

Tout d'abord, il faut rappeler que, sur près de 150 dossiers traités depuis 2010 par la délégation, une demi-douzaine seulement constituaient des cas de falsifications délibérées. Ce qui signifie que les problèmes d'intégrité scientifique au quotidien se situent dans ce qu'on appelle la « zone grise », celle

des conflits entre collègues et des petits écarts à la rigueur ou à l'honnêteté scientifiques, et qu'ils sont sensibles à la prévention⁴.

Cette prévention passe, bien sûr, par l'éducation et la formation. Ainsi, l'INSERM organise des actions de sensibilisation (conférences, ateliers) et s'associe à nombre d'initiatives prises par les établissements d'enseignement supérieur. Mais la prévention passe aussi par les activités au quotidien de la délégation, dont la médiation scientifique et le conseil préventif.

La médiation scientifique est une démarche de type « médiation-conciliation » inspirée de méthodes professionnelles de résolution de conflits⁵, qui s'appuie sur les principes de l'intégrité pour aider à résoudre des litiges qui ont une forte dimension scientifique. Ces litiges portent par exemple sur le partage de matériels, l'interprétation des données, l'application des règles de signatures dans les articles à soumettre. Ils concernent environ les deux tiers des dossiers pour lesquels la délégation est sollicitée.

Il s'agit bien d'une action préventive, car de nombreux travaux de sociologie des sciences – et notre expérience au quotidien – montrent que ces conflits sont une cause majeure de manquements à l'intégrité scientifique. En outre, ils dégradent fortement la qualité de vie des équipes et ils peuvent avoir des conséquences durables sur la carrière et le comportement des personnes impliquées – et bien sûr, tout particulièrement sur ceux des jeunes chercheurs en formation.

Lorsque la délégation est sollicitée, elle s'assure que toutes les personnes impliquées sont d'accord pour participer activement à la recherche d'une solution commune, et elle propose des axes de

conciliation conformes aux principes de l'intégrité scientifique.

Une solution est trouvée dans les trois quarts des cas. Deux éléments favorisent le succès de cette démarche : tout d'abord, il est clair qu'il est de l'intérêt commun de tous les protagonistes de résoudre très rapidement le problème car la pression de compétition est forte dans le secteur biomédical. Ensuite, le fait que les principes de l'intégrité scientifique auxquels la délégation se réfère soient acceptés par tous aide à identifier rapidement une solution acceptable. À noter également que, une fois le conflit aigu réglé, la délégation encourage les protagonistes à mettre en place un accord sur la suite des travaux afin de prévenir d'autres conflits à venir.

Une autre démarche de prévention proposée par la délégation est le « conseil préventif ». À l'INSERM en effet, toute personne qui s'interroge sur une situation conflictuelle ou sur un possible problème d'intégrité scientifique peut contacter la délégation pour en discuter, de manière anonyme si elle le souhaite. C'est à cette occasion qu'il est possible d'imaginer avec elle comment elle pourrait mobiliser les règles de l'intégrité pour faire évoluer la situation qui la préoccupe, avant que celle-ci ne dégénère. Comme on le voit, cette démarche est particulièrement pédagogique, même si elle n'est pas facile à formaliser et à évaluer.

Ces deux exemples, comme d'autres interventions développées dans d'autres institutions, gagneraient à être formalisés pour constituer une base commune de savoir-faire. Ceci d'autant plus que, selon l'organisation adoptée par chaque institution, ces interventions peuvent être mises en pratique par différents professionnels (délégué ou référent à l'intégrité scientifique,

1 Rapport de la mission de réflexion accessible à https://www.inserm.fr/sites/default/files/2017-08/Inserm_RecommandationsMissionReflexionInt%C3%A9gritéScientifique_1998.pdf

2 Trois délégués se sont succédés depuis la mise en place de la délégation : Martine Bungener, de 1999 à 2008, Michelle Hadchouel, de 2008 à 2016, et Ghislaine Filliatreau depuis 2016. Michelle Hadchouel est actuellement membre du Conseil de l'intégrité scientifique de l'OFIS.

3 Voir la circulaire qui instaure la fonction de référent dans les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche à http://gouv.fr/file/12/05/16/PDF_BO_ESR_12_739056.pdf

4 L'OFIS est un département du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

5 Voir "Fostering Integrity in Research" (2017), National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine (US) à <https://doi.org/10.17226/21896>

6 Voir A. Pekar, A. Colson, J. Salzer, *Méthode de médiation. Au cœur de la conciliation*, Paris, Dunod, 2008, 266 pages ; M. Guillaume-Hofnung, *La médiation*, Paris, Puf, Coll. Que sais-je ?, 2015, 7^e édition, 128 pages.

médiateur, médiateur intégrité scientifique, référent déontologue, etc.).

Concernant le traitement des possibles manquements à l'intégrité scientifique, la règle à l'INSERM est de faire en sorte que « la primeur [soit] accordée aux faits et à la présomption de bonne foi systématiquement acquise, sauf évidence contraire? ».

« ACCORDER LA PRIMEUR AUX FAITS »

« Accorder la primeur aux faits » exige un travail conséquent et méthodique. Tout d'abord, il faut pouvoir s'appuyer sur les cahiers de laboratoire et autres « données primaires » (enregistrements divers par les appareils de mesure, photographies brutes, etc.) qui doivent avoir été archivés par le laboratoire. En effet, une recherche doit toujours pouvoir être reproduite, et tous les documents qui permettent de le faire doivent être durablement conservés par chaque laboratoire. Ils sont indispensables pour établir la réalité d'une recherche, à telle enseigne que les journaux scientifiques considèrent que l'absence de ces preuves est, en soi, un élément de suspicion. De même, les institutions considèrent de plus en plus souvent que l'absence d'un cahier de laboratoire bien tenu est une faute professionnelle grave.

On peut noter, à cet égard, que les méthodes et les outils actuellement développés pour la « science ouverte », comme ceux qui sont élaborés pour améliorer la reproductibilité et la qualité de la recherche, sont particulièrement importants pour le développement de l'intégrité scientifique.

À partir des données primaires, il faut le plus souvent demander à un ou des chercheurs confirmés, connaissant bien le domaine de recherche concerné, d'établir précisément les faits dans leur dimension technique⁷. Car c'est seulement lorsque les faits auront été établis avec soin qu'on pourra s'efforcer de comprendre les circonstances de leur survenue sachant que, comme le remarquait déjà la mission de réflexion, « les atteintes à l'intégrité scientifique sont très variables en nature et en gravité, depuis le manque de rigueur dans la conception d'une expérience ou la présentation de résultats expérimentaux... jusqu'à la volonté délibérée de travestir les faits scientifiques⁸ ».

Quoi qu'il en soit, la délégation doit agir pour que les informations scientifiques

erronées qui auraient été diffusées sous la responsabilité de l'Institut soient corrigées au plus vite – le plus souvent en demandant de modifier ou de rétracter un ou plusieurs articles.

Enfin, on notera que, à l'INSERM comme dans beaucoup d'institutions, la plupart des unités de recherche sont gérées en co-tutelle avec d'autres opérateurs de recherche, ce qui implique que le travail d'instruction sera mené de manière conjointe avec les référents d'autres institutions. L'expérience de la délégation est que, si la démarche conjointe est un peu plus lourde, chacune des institutions ayant ses propres procédures et usages, elle est aussi plus solide du point de vue méthodologique parce que les regards croisés des référents les aident à être vigilants pour respecter des règles qui ne sont pas toujours simples à appliquer⁹ (par exemple, concernant les précautions à prendre pour respecter la confidentialité¹⁰ des interventions, pour instruire de manière neutre et impartiale vis-à-vis de l'ensemble des personnes concernées, etc.).

Ces quelques notations montrent que la délégation doit, au jour le jour, s'adapter à une multitude de situations. Pour cela, elle s'appuie évidemment sur les valeurs partagées de l'intégrité scientifique telles qu'elles sont énoncées dans les textes de référence (la Charte nationale de déontologie des métiers de la recherche, le Code de conduite européen pour l'intégrité en recherche, la Déclaration de Singapour pour l'intégrité en recherche) mais elle s'appuie aussi sur des savoir-faire acquis par l'expérience. Sachant que les textes de référence sont aujourd'hui bien diffusés, la prochaine étape pourrait être de décrire puis de faire évoluer, à partir des expériences de chacun, les procédures communes qui guideront nos actions sur le terrain.

Remerciements à Michelle Hadchouel (directrice de recherche émérite INSERM, membre du Conseil de l'intégrité scientifique) pour ses conseils, à Kamel Lairedj (doctorant en droit, Institut d'histoire du droit, Université Paris 2 Panthéon-Assas) pour ses suggestions, à Marc Léger (référent à l'intégrité scientifique du CEA) et à Béatrice Rochet (déléguée à la déontologie et à l'intégrité de l'Ifremer) pour leurs relectures vigilantes.

PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DE POLÉTHIS...

ENQUÊTE « DÉCIDER ENSEMBLE DE LA DÉMARCHÉ ÉTHIQUE À L'UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY »

À travers ce questionnaire, POLÉTHIS souhaite mieux identifier, évaluer et analyser les enjeux de l'éthique et de l'intégrité scientifique au sein de l'Université Paris-Saclay. Bénéficiant de votre précieux concours, ce questionnaire permettra ainsi de mieux comprendre les intérêts et les préoccupations de chacun (enseignants-chercheurs, administratifs, étudiants) et ainsi de proposer des lignes d'actions et des initiatives adaptées.

Nous vous remercions donc de contribuer à cette concertation et de vous associer ainsi à la dynamique du Conseil pour l'éthique de la recherche et l'intégrité scientifique de l'université.

1. Votre activité, votre recherche

1.1. Dans quel activité ou domaine de recherche travaillez-vous, et plus précisément sur quel sujet ?

1.2. Avez-vous déjà bénéficié d'une sensibilisation ou d'une formation aux enjeux de l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique ?

Si oui, précisez lesquels.

1.3. Dans le cadre de vos activités ou de vos recherches, identifiez-vous des enjeux éthiques qui justifieraient des approfondissements, voire des encadrements ?

Si oui, précisez lesquels.

2. Votre approche de l'éthique de la recherche et de l'intégrité scientifique

2.1. Estimez-vous que l'éthique de la recherche et l'intégrité scientifique sont considérées comme des enjeux importants dans le contexte de vos activités ou dans votre formation ?

Précisez votre réponse.

2.2. Quelles propositions pratiques s'imposeraient selon vous pour diffuser une culture partagée de la réflexion éthique au sein de l'université (conférences, ateliers de réflexion à partir de cas concrets, introduction d'un chapitre relatif à l'éthique dans les thèses de doctorat, discussion des enjeux éthiques des travaux présentés lors des réunions de laboratoires, autres) ?

3. Votre conception du rapport entre science et société

Le rapport entre science et société impose à l'université et à la communauté scientifique l'exemplarité mais également un dialogue régulier, une transmission des savoirs et la concertation indispensable à une « démocratie scientifique et technique »

3.1. Pensez-vous être concerné/e par ce devoir de concertation et pouvoir y contribuer ?

3.3. L'évaluation de l'impact et de l'acceptabilité sociétale des innovations scientifiques vous semble-t-elle s'imposer dans l'élaboration d'un projet de recherche ?

3.4. Auriez-vous des propositions d'initiatives à émettre dans ce domaine ?

4. Vous et le Conseil pour l'éthique de la recherche et l'intégrité scientifique de l'Université Paris-Saclay

4.1. Quelles seraient les préconisations et les propositions que vous souhaiteriez à la mise en œuvre démarche au sein de l'Université Paris-Saclay de son Conseil pour l'éthique de la recherche et l'intégrité scientifique de l'Université Paris-Saclay ?

4.2. Souhaiteriez-vous être informé/e des initiatives que développe le Conseil pour l'éthique de la recherche et l'intégrité scientifique de l'Université Paris-Saclay ?

4.3. Souhaiteriez-vous contribuer aux initiatives que développe le Conseil pour l'éthique de la recherche et l'intégrité scientifique de l'Université Paris-Saclay ?

Renseigner ce questionnaire sur le site ou adresser vos réponses à : poletis@universite-paris-saclay.fr

7 Rapport de la mission de réflexion, *op. cit.*

8 On aura vérifié que ces experts ne sont pas en conflit d'intérêt et qu'ils ont signé un accord de confidentialité.

9 Voir, J.-P. Alix, « Renforcer l'intégrité de la recherche en France. Propositions de prévention et de traitement de la fraude scientifique », 2010, à <http://archeologie-copier-coller.com/wp-content/uploads/2015/10/J-P-ALIX-RAPPORT-INTEGRITE.pdf>

10 Voir le Code de conduite européen pour l'intégrité en recherche (2017). ALLEA - All European Academies à https://www.allea.org/wp-content/uploads/2018/01/FR_ALLEA_Code_de_conduite_europeen_pour_lintegrite_en_recherche.pdf

11 Seule la direction générale de l'INSERM est informée de l'ouverture d'une enquête.